



« MAITRISER LE RISQUE PENAL ET CIVIL POUR LES DIRIGEANTS EN SECURITE DU TRAVAIL »

La multiplication des réglementations assorties d'une sanction pénale et la sévérité accrue des peines prononcées par les juridictions renforcent l'importance d'une réelle prise en compte du risque pénal. Or, lorsque celui-ci se manifeste par la mise en cause de la responsabilité de la société et/ou de ses dirigeants, il est déjà souvent trop tard. Il importe de maîtriser au mieux ce risque en amont et de mettre en place les mesures organisationnelles indispensables à sa prévention et à sa gestion.

Formation Inter Entreprise

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Identifier les risques de responsabilité pénale encourus par les dirigeants en sécurité du travail
- Prévenir leur mise en jeu par une meilleure connaissance

Les plus de cette formation :

- Une vision complète des risques de mise en cause encourus par l'entreprise, les dirigeants et responsables opérationnels
- **Un ingénieur sécurité, auditeur des systèmes de management QSE et un avocat pénaliste pour une vision opérationnelle et des conseils personnalisés**
- Illustrations pratiques

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'étendue des risques de mise en jeu de la responsabilité pénale en sécurité du travail et ICPE de l'entreprise et de ses dirigeants
- Arbitrer dans ses choix stratégiques
- Mettre en place des protections efficaces
- Réagir efficacement en cas de mise en cause

Programme :

1. Connaître et comprendre les notions clés
 - Distinction entre le civil, l'administratif et le pénal
 - responsabilité : notion et mise en œuvre
 - qui sont les personnes pénalement responsables ?
 - l'essentiel de la procédure pénale : acteurs, tribunaux, procès
2. Quelles responsabilités pénales pour l'entreprise et ses dirigeants ?
 - qui est considéré comme dirigeant ?
 - délégation de pouvoirs : quelles conditions et quelles conséquences ?
 - responsabilité de la personne morale : domaine, conditions et étendue
 - panorama du risque pénal pour la sécurité et les conditions de travail
 - qui peut mettre en mouvement l'action publique : parquet, salariés, syndicats, CHSCT, commissaire aux comptes ?
3. Responsabilités en matière de sécurité au travail posées par le code pénal
 - L'infraction d'atteinte involontaire à la vie et à l'intégrité physique
 - Le délit de risque causé à autrui
 - Conséquences de la reconnaissance d'une faute personnelle de l'employeur en cas d'accident du travail
 - Études de jurisprudences
4. La procédure de l'enquête pénale :
 - déclenchement, audition, garde à vue, mise en examen, conseils pratiques
5. La responsabilité civile encourue dans le cadre du procès pénal : le civilement responsable
 - sécurité au travail : obligation de résultat, conséquences financières de la faute inexcusable
 - harcèlement moral : la responsabilité de l'employeur même en l'absence de faute
6. Connaître les obligations fondamentales de l'employeur
 - principes généraux de prévention
 - évaluation des risques et mise à jour du document unique
 - évolutions de la législation en matière de risques :
7. Mettre en pratique la réglementation
 - organisation de la prévention et rôle de chacun
 - évaluation et connaissance des risques
 - interdictions et limitations d'emploi de certains travailleurs pour certains travaux ou produits
 - règlement intérieur, instructions et consignes
 - accueil et formation
 - conformité et état de sécurité des moyens
 - mesures à prendre dans les situations à risques
8. Maîtriser les mesures obligatoires à prendre pour se mettre en conformité
 - la conformité des documents et formalités en sécurité : document unique, déclarations obligatoires, registres...
 - quid des contrôles et vérifications ? rapports de vérification

QUI SOMMES NOUS :

2LCA est enregistré comme organisme de formation **référéncé DATADOCK** et connu et reconnu en HSE (Hygiène Sécurité Environnement) depuis plus de 25 ans.

Conditions de réalisation :

Durée : 1 journée
Lieu et dates : Courdimanche (95800) le 10 Avril 2018
Public : Dirigeants, Cadres disposant d'une délégation de pouvoirs, Toute personne en charge de la prévention dans l'entreprise
Frais pédagogiques : 490 € HT/personne (pauses et repas inclus)
Prérequis : Aucun prérequis nécessaire
Intervenant : Maître Thomas VERDET et Laurent LETAILLER (2LCA)

Méthodes

Apports théorique, et, réglementaire avec pédagogie active et pratique, échanges, films audio-visuels, diaporama, Apports de documents, d'illustrations, guides directement exploitables.

Evaluation

Test de connaissance en fin de session.



BULLETIN D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS

La formation :

Titre de la session « Maitriser le risque pénal et civil pour les dirigeants en sécurité du travail »
Date 10 Avril 2018
Lieu : La MELC à Courdimanche (95)

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre commande

Le participant :

Nom Prénom
 Fonction Courriel
 Tél.
 Adresse.....

L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant:

Entreprise ou organisme
 Activité
 N° Siret \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ Code APE/NAF \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
 Effectif

La facturation :

Le coût pédagogique est de 490 € HT (déjeuner inclus) par participant soit 588 € TTC par participant (20% de TVA).
 Envoi d'une facture tenant lieu de convention de formation professionnelle simplifiée, à réception du règlement.
 Le règlement est à effectuer à l'ordre de 2LCA SAS par Chèque bancaire (à joindre avec le présent bulletin)

2LCA est référencé Datadock

- Chèque de à l'ordre de 2LCA SAS.
- Je désire recevoir une convention de formation.
- Règlement par un organisme collecteur

Si la facture est libellée au nom de l'organisme collecteur (à remplir impérativement au moment de l'inscription) Organisme paritaire collecteur agréé (Opc) :

Adresse :
 Tél.
 Courriel
 Montant de la prise en charge par l'Opc

Ce bulletin est à retourner à 2LCA, 2 Clos de la Saussaye, 95800 COURDIMANCHE ou par courriel : contact@2lca.fr

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé
 Date : le
 Cachet et signature





CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Durée de formation

Un jour de formation représente 7 heures minimum de situations pédagogiques. Le stage démarre à 9 heures (sauf mention contraire inscrite sur la convocation).

Nature des formations

Toutes les formations présentées dans le catalogue s'inscrivent comme des actions d'adaptation et de développement des compétences.

Inscription

L'inscription au stage est prise en compte à partir du document écrit que le client est invité à adresser au choix :

- par courrier, adressé à 2LCA, 2 Clos de la Saussaye, 95800 COURDIMANCHE
- par courriel : contact@2lca.fr

Conditions financières

Le coût pédagogique est indiqué hors taxes. Il est à majorer au taux de TVA en vigueur (20%). Les frais de repas sont inclus.

Les boissons alcoolisées ne sont pas comprises et sont à la charge du participant.

À la fin de la formation, la facture est adressée et vaut convention simplifiée conformément aux dispositions du code du travail en matière de formation professionnelle continue.

2LCA SAS est immatriculé au titre de la formation continue sous le n°11 95 05 447 95 auprès de la DRTEFP d'Ile de France et référencé DATADOCK.

Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un OPCA :

- il s'engage à faire une demande de prise en charge auprès de son OPCA et de s'assurer que ce dernier envoie le contrat de prestation de service à 2LCA SAS avant la formation.
- il s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si 2LCA SAS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant la fin de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

Attestation de présence

Une attestation de suivi de formation personnalisée est envoyée pour chaque stagiaire à l'issue de la formation au responsable de l'inscription.

Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à 2LCA SAS d'évaluer la prestation du formateur et de cerner les attentes des clients.

Non respect des horaires de la formation et/ou départ anticipé du stagiaire.

Les stagiaires qui sans autorisation de leur employeur et sans motifs légitimes, sans prévenir le formateur ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation.

Annulation – report – suivi partiel d'une formation

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par mail à contact@2lca.fr. Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible au titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, si 2LCA SAS organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette session.

2LCA SAS se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler (au plus tard 1 semaine avant) un stage en raison d'effectif insuffisant (inférieur à 4 personnes) ou de tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé.

Toute formation suivie partiellement par un stagiaire donnera lieu au paiement de la totalité de la formation.

Informations pratiques

Les modalités d'accès vous sont adressées au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage avec la convocation.

Stages organisés dans les locaux d'un partenaire

Les conditions générales de vente, les modalités d'organisation et de gestion qui incombent aux clients sont celles de l'organisme partenaire.

Propriété intellectuelle et industrielle

Tous les supports (plans, études, projets, calculs, procédés, savoir-faire, brevets...), qui sont mis en oeuvre ou mis à disposition, dans le cadre de la formation, restent la propriété exclusive de 2LCA SAS. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable de 2LCA SAS.

Concernant les films, le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales.

L'utilisateur ne peut reproduire, modifier, supprimer, ajouter, diffuser, distribuer ou de toute autre manière exploiter le contenu du film, en tout ou en partie, sauf autorisation préalable et écrite de 2LCA SAS.

Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit à 2LCA SAS d'exercer tous les recours dont il dispose en vertu du code de la propriété intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur.

Attribution de juridiction

Tout différend est soumis aux dispositions de la loi française.

Dans toute contestation se rapportant aux prestations, les tribunaux de Pontoise (Val d'Oise/FRANCE) seront seuls compétents quels que soient les conditions d'achat et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

